

TROPHÉE MARCEL CHASSAGNY

2023-2024

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales (*Vade-Mecum 2023*).
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I) CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS :**

Epreuve ouverte aux Clubs invités par le Club de CHIBERTA.

- **POUR LES MEMBRES DES ÉQUIPES :**

1) LES JOUEURS DOIVENT :

- Etre licenciés du Club qu'ils représentent ou en passe de l'être pour l'année suivante
- Répondre aux exigences des Règles du Statut Amateur.

Note :

- Chaque division ne devra comporter qu'une équipe par club.
- Phases de qualification : Aucun joueur ne pourra changer d'équipe entre les 2 tours de qualification, à l'exception du passage d'une équipe de 2^{ème} division vers une équipe de 1^{ère} division du même club.
Phases finales : Le potentiel de joueurs pourra être remis à zéro pour les phases finales. Il ne sera en revanche pas possible de changer le potentiel pour la suite de la compétition (entre le quart de finale, la demi-finale et la finale).

Important : Chaque équipe doit donc renseigner un premier potentiel pour les phases de qualification (stroke-play) et un second pour les phases finales (match-play).

2) HANDICAP PRIS EN COMPTE

Phase de Qualification :

2 tours de qualification en formule de jeu Stroke Play. L'index du jour des rencontres, tel que figurant à cette date dans RMS.

Phase Finale

Match Play à partir des ¼ de finale.

II) DIVISIONS

Nous vous rappelons que Le Trophée Marcel Chassagny a pour but d'entraîner les équipes 1 et 2 aux championnats par équipes de l'année. C'est pour cela qu'il est essentiel de fournir les équipes susceptibles de participer lors de ces championnats à venir.

1^{ère} Division :

Artiguelouve - Biarritz 1 - Chantaco 1 - Chiberta 1 - Hossegor 1 - La Nivelle 1 - Makila - Moliets 1 - Pau golf club - Seignosse 1

2^{ème} Division :

Arcangues - Biarritz 2 - Bordelais - Chantaco 2 - Chiberta 2 - Hossegor 2 - La Nivelle 2 - Mont de Marsan - Salies de Béarn - Seignosse 2

Réserve : Bordelais 2 - Moliets 2

III) FORME DE JEU

1) PHASE DE QUALIFICATION

6 simples / Stroke-Play / 18 trous par journée.
2 journées de qualifications, sur 2 parcours différents.

Nous remercions les golfs souhaitant recevoir un tour de qualification de se faire connaître auprès de la direction de Chiberta avant le 25 octobre 2023.

Le 1^{er} tour se jouera à Chiberta les 18 et 19 novembre 2023 pour l'ouverture de la compétition (Div 1 : Dimanche 19 & Div 2 : Samedi 18).

Le 2^{ème} tour se jouera en décembre dans un club voisin (Div 1 : Dimanche 10 au PGC & Div 2 : Samedi 16 à Arcangues).

Les 5 meilleurs scores du jour seront retenus.

Classement par points comme suit :

	1 ^{ère} Division	2 ^{ème} Division
1 ^{ère} place	10 points	10 points
2 ^{ème} place	9 points	9 points
3 ^{ème} place	8 points	8 points
4 ^{ème} place	7 points	7 points
5 ^{ème} place	6 points	6 points
6 ^{ème} place	5 points	5 points
7 ^{ème} place	4 points	4 points
8 ^{ème} place	3 points	3 points
9 ^{ème} place	2 points	2 points
10 ^{ème} place	1 point	1 point

Total des 2 journées :

Les 8 premières équipes seront qualifiées pour les phases finales (1v8, 2v7, 3v6, 4v5) qui se disputeront en *Match-Play*.

Pour les ¼ de finale, ce seront les 4 premiers des qualifications qui recevront leurs adversaires.

En cas d'égalité entre les équipes, le départage se fera sur le cumul des cartes non prises en compte, puis le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes.

Dans le cas où une équipe ne pourrait pas prendre son plus mauvais score (absence, disqualification...), elle sera considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport aux autres.

En Division 1, les équipes à la 9^{ème} et 10^{ème} place au classement descendront en Division 2.

Un club ne pouvant aligner qu'une seule équipe par division, il est convenu que les équipes finissant 9^{ème} et 10^{ème} de la Division 1 descendront en Division 2, et ne devront présenter qu'une seule équipe en Division 2 la saison suivante.

A l'inverse, les équipes finalistes de la Division 2 pourront monter uniquement si elles n'ont pas déjà une équipe en Division 1. Dans ce cas, ce seront les équipes demi-finalistes, puis les mieux classées aux qualifications qui auront la possibilité de monter en Division 1.

En 2024-2025, le nombre d'équipes sera de nouveau au nombre de 10 pour chaque division.

Ainsi, les 9^{ème} et 10^{ème} à l'issue de la phase de qualification en 2^{ème} Division, seront relégués en Réserve. Un club ne pouvant aligner qu'une seule équipe par division, il est convenu que si l'équipe 1 descend en 2^{ème} division, l'équipe 2 descend automatiquement en Réserve.

Une réserve sera créée intégrant les 2 équipes reléguées en 2023-2024 dont le Club de Chiberta se donne l'opportunité d'inviter un autre golf voisin à cette compétition.

S'il n'y a pas de clubs supplémentaires, les deux équipes réservistes seront automatiquement remontées en 2^{ème} Division.

Les vainqueurs remportant tout de même le « Trophée Chassagny » des équipes 2.

L'ordre de jeu pour les qualifications sera libre.

La liste des joueurs devra être transmise **au plus tard le dimanche précédent les qualifications au golf de Chiberta par mail.**

Il est donné la possibilité à chaque club de faire jouer un 7^{ème} joueur, hors compétition pour entraînement.

2) PHASE FINALE :

Le tableau de match-play de la phase finale (1/4 de finale) sera établi d'après le classement des équipes dans la qualification comme suit :

1^{ère} et 2^{ème} DIVISION : 1 v 8
2 v 7
3 v 6
4 v 5

Forme de jeu : 3 Foursomes et 6 Simples sur 18 trous.

Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce qu'un des camps gagne, sauf si le résultat définitif est déjà acquis pour une équipe.

Les capitaines remettront la feuille de match au secrétariat du club réceptif au plus tard 15 mn avant l'heure officielle du premier départ.

L'ordre de jeu en Match-Play est libre.

Pour le reste, voir le règlement général sur le VADE-MECUM Sportif 2023.

Équipier absent : voir règlement général

« Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu. Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche "ordre de jeu des foursomes", "ordre de jeu des simples" ou "ordre de jeu forme réduite" n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite sur la fiche d'ordre de jeu à la ou aux dernières places.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité de l'épreuve pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe ».

En cas d'intempérie, le golf réceptif se réserve la possibilité de faire jouer les phases finales en formule réduite :

- 1 Foursome et 4 Simples

**LES RÉSULTATS SERONT CENTRALISÉS
AU GOLF DE CHIBERTA *IMPÉRATIVEMENT*
APRÈS CHAQUE RENCONTRE PAR MAIL À : sportif@golfchiberta.com**

Les **demi-finales et finales** sont prévues les **samedi 03 & dimanche 04 février 2024** à Chiberta.

IV) DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

1) COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Les représentants de chaque Club font partie du Comité de l'épreuve.

Golf d'ARCANGUES
Golf de BIARRITZ
Golf BORDELAIS
Golf de CHANTACO
Golf de CHIBERTA
Golf de HOSSEGOR
MAKILA Golf Club
Golf de MOLIETS
Golf de MONT DE MARSAN
Golf de La NIVELLE
PAU Golf Club
Golf de PAU ARTIGUELOUVE
Golf de SALIES DE BEARN
Golf de SEIGNOSSE

Ces représentants sont responsables des rencontres qualificatives se déroulant sur leur terrain.

Le Comité se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition.

2) MARQUES DE DÉPART

Repères blancs.

3) TROPHÉES

Trophées offerts aux équipes finalistes de chaque Division.